

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 473

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq et Mme Grandjean

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« décret, »

insérer les mots :

« cette liste et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel